

**CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE****PROCES-VERBAL****7ème séance****De la séance ordinaire du**de la législature  
2016 - 2021**Jeudi 28 septembre 2017, 20 h.00**

En la salle de La Villageoise, à Romanel-sur-Lausanne

---

Présidence	:	<b>M. Patrick OPPLIGER</b>
Sont présents	:	48 Conseillères et Conseillers sur 55, à l'appel, puis 50 Conseillères et Conseillers sur 55, 10 minutes plus tard
Excusé(e)s		MM. BUEHNER Yvan MOECKLI Gaétan PACHE Olivier RACCIATTI Gabriel STRAESSLE Laurent
Huissier	:	M. CORNU Jean-Marie
Procès-verbal	:	MME FREDA GUERITAUULT Geneviève, secrétaire

---

Le **Président Patrick OPPLIGER** ouvre la 7<sup>ème</sup> séance de la législature. Il salue le Syndic, les membres de la Municipalité, Mme CACCIA, Boursière communale, Mme PRALONG, Secrétaire municipale, M. CORNU, Huissier, M. BOTRE, Responsable du service des travaux ainsi que les membres du Conseil présents. Il adresse également ses salutations au représentant de la presse et au fidèle public. Il constate que l'ordre du jour a été envoyé dans les temps. Il annonce que les points 1 à 5 de l'ordre du jour seront assurés par Mme PRALONG, Secrétaire municipale.

**1. Appel**

Il est effectué par **Mme Nicole PRALONG**, Secrétaire municipale.

50 Conseillères et Conseillers sur 55 sont présents. Le quorum est atteint, le Conseil communal peut valablement délibérer.

**2. Adoption de l'ordre du jour**

**Vote** : Les Conseillères et Conseillers adoptent l'ordre du jour à l'unanimité.

### 3. Adoption du procès-verbal de la séance du 22 juin 2017

**M. le Conseiller Pierre PACHE** fait part de deux remarques. La première concerne une correction au point 5. (Communications du Bureau). Les lettres de démission de Mme la Conseillère Chloé CORTHESEY et celles de MM. les Conseillers Pierre PACHE, Alain BALLY et Pier-Antonio FERAZZA n'indiquent pas qu'ils vont siéger comme indépendants.

La deuxième remarque concerne son intervention au point 16. (Propositions individuelles). Les six membres constituant le nouveau groupe « Romanel Libre » ont tous été nommés lorsqu'il a pris la parole. M. le Conseiller Pierre PACHE demande donc à ce que les six noms soient rajoutés au procès-verbal. Il s'agit de Mme la Conseillère Chloé CORTHESEY, MM. les Conseillers Laurent CORTHESEY, Alain BALLY, Pier-Antonio FERAZZA, Pierre-Olivier HORNUNG et lui-même, Pierre PACHE.

MM. les Conseillers Jean-Claude BUENZLI et Christian BOVEY relèvent des phrases mal composées et/ou des mots mal orthographiés. Les modifications ont été reportées telles que mentionnées.

**Vote** : Les Conseillères et Conseillers adoptent le procès-verbal à une large majorité.

**M. Nicolas SERVAGEON**, secrétaire, est remercié pour la qualité et la précision de son procès-verbal.

### 4. Election de la Secrétaire du Conseil communal

En vertu de l'article 56 du règlement du Conseil communal, **le Président Patrick OPPLIGER** demande à la Municipalité et au public de quitter la salle pour pouvoir délibérer à huit clos et dans la confidentialité.

**Le Président Patrick OPPLIGER** informe qu'aucune commission n'a été nommée. Une annonce du poste a été affichée au pilier public et a été publiée sur le site WEB de la commune, ainsi que dans divers journaux. Treize dossiers ont été réceptionnés et le Bureau a reçu deux personnes en entretien.

**Le Président Patrick OPPLIGER** a le plaisir de présenter la candidature de **Mme Geneviève FREDA GUERITAUT** puis il demande à **M. le scrutateur Guillaume DERIAZ** d'aller chercher **Mme Geneviève FREDA GUERITAUT** afin qu'elle se présente et qu'elle puisse répondre aux questions des Conseillères et Conseillers.

**Mme Geneviève FREDA GUERITAUT** se présente : elle est bibliothécaire de formation et en activité. Elle habite Romanel-sur-Lausanne depuis deux ans et demi et s'est présentée au poste de Secrétaire du Conseil communal pour suivre la vie politique et publique de sa commune de résidence.

**M. le Président Patrick OPPLIGER** s'adresse aux Conseillères et Conseillers pour savoir s'ils ont des questions. La parole n'étant pas demandée, **le Président Patrick OPPLIGER** passe au vote en rappelant que celui-ci se fait à bulletin secret, à la majorité absolue au premier tour, et à la majorité relative au second tour, conformément à l'article 12 du règlement du Conseil communal. Les bulletins blancs sont pris en compte dans le calcul de la majorité absolue.

Pendant le dépouillement, **M. le Président Patrick OPPLIGER** fait circuler une feuille d'inscription pour le repas annuel du Conseil communal qui aura lieu le 14 décembre, juste après la dernière séance.

Le vote à bulletin secret donne les résultats suivants :

- Bulletins délivrés : 49
- Bulletins rentrés : 49
- Bulletins blancs : 2
- Bulletin nul : 1
- Bulletins valables : 48
- Majorité absolue : 25

Est élue Secrétaire du Conseil: **Mme Geneviève FREDA GUERITAU**L,

par 46 voix

Voix éparses : 0

Le **Président Patrick OPPLIGER** félicite **Mme Geneviève FREDA GUERITAU**L pour son élection.

Le **Président Patrick OPPLIGER** fait rentrer la Municipalité et le public avant de passer au point suivant de l'ordre du jour.

## 5. Assermentation de la Secrétaire du Conseil communal

Le **Président Patrick OPPLIGER** invite **Mme Geneviève FREDA GUERITAU**L à prendre place devant lui et demande à l'Assemblée de se lever. Il lit le serment d'usage :

*« Vous promettez d'être fidèle à la Constitution fédérale et à la Constitution du canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays.*

*Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer ».*

**Mme la Secrétaire Geneviève FREDA GUERITAU**L prononce la promesse en levant la main droite.

**M. le Président Patrick OPPLIGER** invite la nouvelle Secrétaire à prendre place à ses côtés afin d'exercer sa fonction pour les points suivants de l'ordre du jour. Il remercie **Mme Nicole PRALONG**, Secrétaire municipale, d'avoir assuré le début de la séance.

## 6. Communications du Bureau

- *« Le 5 juillet, nous avons reçu une première personne pour le poste de secrétaire et avons également fait la passation des clés entre présidents.*
- *Le 14 juillet et 10 août 2017, j'ai reçu deux courriels (courriers) de M. Pierre Pache concernant la réponse pour Romanel Libre. Une réponse lui a été envoyée le 31 juillet 2017.*
- *Le 21 juillet, une délégation du Bureau a reçu une nouvelle personne pour le poste de secrétaire du Conseil.*
- *Le 24 juillet, Mme Staub, M. Henri Pisani et moi-même avons rencontré la municipalité pour discuter du planning des futures séances du Conseil.*

- *Le 21 août, j'ai rencontré la Municipalité afin de leur présenter Mme Freda Gueritault.*
- *Le 25 août, le bureau s'est réuni pour nommer les commissions techniques pour l'examen des préavis de ce conseil.*
- *Le Bureau s'est réuni le dimanche 24 septembre 2017 et a procédé au dépouillement des votations fédérales. Je vous donne les résultats pour notre Commune :*
  - *Objet n°1 : Pour la sécurité alimentaire ?*  
*Oui 859*  
*Non 76*  
*Taux de participation 46.58%*
  - *Objet n°2 : Financement additionnel de l'AVS ?*  
*Oui 498*  
*Non 439*  
*Taux de participation 46.97%*
  - *Objet n°3 : Prévoyance vieillesse 2020 ?*  
*Oui 466*  
*Non 470*  
*Taux de participation 46.97%*
- *Le 26 septembre, le bureau s'est à nouveau réuni afin de nommer les commissions techniques pour le conseil du 2 novembre prochain et je demande à MM. Pisani Lionel et Gavillet Christophe de venir vers moi directement à la fin du Conseil ».*

## **7. Communications de la Municipalité (Syndic et Municipaux)**

**M. le Syndic Daniel CROT** fait part des communications de la Municipalité.

*« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,*

*Tout d'abord, permettez-moi, au nom de la Municipalité de féliciter Mme FREDA GUERITAUULT pour son élection comme secrétaire du Conseil communal.*

*Après cette belle saison estivale, je vous fais part de ce qui suit :*

*Quelques mots concernant l'Assemblée Générale du 27 juin dernier de la Coopérative d'habitation Bel Automne à laquelle j'ai participé. M. André Briod a décidé de passer le relais de Président, il a été remercié pour les nombreuses années durant lesquelles il a siégé à la tête de cette Coopérative. Dès cette date, c'est Mme Myriam Vuagniaux qui a repris ce poste.*

*Le 31 août 2017, j'ai eu l'honneur de recevoir au carnotzet de la Maison de Commune, pour un apéritif convivial, les député-e-s qui ont récemment été élu-e-s. A cette occasion, j'ai été accompagné par mon collègue Denis Favre et M. Henri Pisani, ancien Président du Conseil.*

*Mon collègue Denis Favre, a assisté à l'assemblée extraordinaire de la Caisse Intercommunale de Pensions qui s'est tenue le 14 septembre dernier à Savigny. A cette occasion nous avons décidé, la Municipalité incorpore, de soutenir les employé-e-s communaux et de voter en leur faveur.*

*J'en ai terminé avec les communications de la Municipalité du syndic et laisse la parole à mon collègue Denis Favre ».*

## **Communications de la Municipalité, lues par M. le Municipal Denis FAVRE**

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

### **Domaines et Bâtiments**

Nous avons acquis la dernière parcelle forestière n°125 située à Fontany au prix de CHF 1.-/m<sup>2</sup>, soit un montant de CHF 5'000.-, plus les frais de notaire à la charge de la Commune. Ce barreau forestier devient ainsi complètement la propriété de la Commune de Romanel. Je passe la parole à Madame Perrin ».

## **Communications de la Municipalité, lues par Mme la Municipale Claudia PERRIN**

### **« ASIGOS**

C'est en date du 6 juillet 2017 que le Service des communes et du logement a informé la Municipalité de l'approbation, le 5 juillet 2017, des statuts de l'ASIGOS par le Conseil d'Etat et de la parution de cette décision dans la Feuille des avis officiels du mardi 11 juillet 2017. Par courrier recommandé du 24 juillet 2017, le Conseil intercommunal de l'ASIGOS a transmis à la Commune de Romanel-sur-Lausanne un original desdits statuts signés par toutes les parties ainsi que par le Conseil d'Etat.

Je laisserai M. le Conseiller Jean-Claude Pisani, Président de l'ASIGOS, le soin de vous communiquer d'autres informations au sujet de l'ASIGOS sous le point dédié aux communications des commissions permanentes.

### **GARDERIE DE ROMANEL**

Suite à la démission, le 30 juin 2017, d'une Accueillante en Milieu Familial (AMF) pour le 31 août 2017 (soit dit en passant, c'est une accueillante qui gardait 17 enfants), deux enfants scolarisées en 1P dont elle devait avoir la garde dès la rentrée scolaire d'août 2017 ont été placées à la garderie communale en accueil d'urgence durant certaines plages horaires où aucune solution de prise en charge n'a pu être trouvée. Cet arrangement a fait l'objet d'une demande de dérogation auprès de l'Office d'Accueil de Jour des Enfants (AOJE), requête qui a été acceptée à titre exceptionnel et provisoire jusqu'à ce qu'une place se libère auprès d'une Accueillante en Milieu Familial (AMF), mais au plus tard jusqu'au 31 juillet 2018. Les parents ont été avisés par courrier de ce qui précède.

### **CANTINE SCOLAIRE ROMIDI**

En raison du peu d'enfants concernés, la Municipalité a décidé de suspendre le transport en bus pour les enfants scolarisés au collège des Esserpys qui se rendent à la cantine Romidi, et de déléguer une encadrante afin de faire le trajet à pied avec eux. Cette solution sera évaluée d'ici la fin des vacances scolaires d'octobre, s'agissant principalement de petits élèves de 1 et 2P.

Par ailleurs et dès le 1er janvier 2018, le système de bons de repas sera abandonné au profit d'une facture mensuelle adressée aux parents des enfants fréquentant la cantine Romidi.

### **CINEMA ITINERANT ROADMOVIE**

Grâce à l'Association Roadmovie, une grande fête du cinéma a eu lieu vendredi 22 septembre 2017 à la salle polyvalente de Prazqueron qui s'est muée pour l'occasion en salle obscure.

Le programme de l'après-midi s'adressait aux élèves des écoles de Romanel-sur-Lausanne qui ont pu découvrir le cinéma sous toutes ces facettes grâce à un programme de courts métrages varié et agrémenté de discussions-animations proposées par Roadmovie. Les enfants ont marqué un grand intérêt et ont été très participatifs.

Le même soir à 20h00, une projection du film Suisse « Heidi » a été proposée à la population qui a répondu avec beaucoup d'enthousiasme puisque près de 230 personnes de toutes générations se sont déplacées pour l'occasion. Un beau succès ! Et merci pour ceux qui ont répondu présents.

### **Invitation aux habitants de la Commune : Conférence « Autisme pour les nuls » Josef Schovanec l'explique aux neurotypiques**

Dans le prolongement des célébrations de son 30ème anniversaire, le Foyer de Cousson de la Fondation de Vernand, situé au cœur de notre village, organise mardi prochain 3 octobre 2017 à la salle polyvalente de Prazqueron une conférence publique de Monsieur Josef Schovanec.

Monsieur Schovanec est une personne autiste qui se définit lui-même comme « un saltimbanque de l'autisme », « un rescapé de la camisole chimique ». Docteur en philosophie, diplômé de Sciences-Po

Paris, il est l'auteur de différents livres portant sur l'autisme tels que *Voyages en autistan* ou encore *je suis à l'est*.

L'entrée à cette conférence est libre. Ouverture des portes à 19h00 et début de la conférence à 19h30. Je vous ai mis quelques feuilles à ce sujet.

### **DIVERS**

Enfin et depuis la dernière séance du 22 juin dernier, j'ai participé à plus de 20 séances en lien avec le futur de nos écoles et l'accueil de jour, gros chantiers qui promettent encore de passionnantes heures de travail et de réflexion. Je vous remercie de votre attention ».

### **Communications de la Municipalité, lues par M. le Municipal Luigi MANCINI**

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, Quelques informations concernant mon dicastère.

#### **Service de l'électricité - Sous-stations / Cabines de distribution**

du courriel du 4 juillet 2017 que M. Kevin Bertschi, ch. des Vernes 8, a adressé à M. L. Mancini, Municipal, l'informant qu'il a terminé la réalisation de la peinture des armoires électriques du Sentier de La Vaux (rouge-gorge), du ch. des Biolles (mésange), du ch. du Taulard (renard) et du ch. de Sous-Mont (abeille) et qu'il reste à disposition au cas où d'autres réalisations du même ordre seraient souhaitées; Mme Laurence Donnet sera priée de prendre contact avec ce jeune homme afin de publier un article avec photo le concernant dans le prochain *Romanel Info*.

#### **Service de l'électricité – RECom**

courrier du 14 septembre 2017 de RECom à Morges confirmant que l'indemnité relative au prélèvement de la taxe spécifique liée à un fonds communal de soutien aux énergies renouvelables, à l'efficacité énergétique et au développement durable, prélevée sur l'ensemble du territoire communal, sera augmentée, dès le 1er janvier 2018, à **fr. 0.012/kWh**.

#### **Bâtiments communaux - Location / Mise à disposition**

La procédure de mise à disposition des différents locaux va être revue. Il s'agit de la salle polyvalente, de la Salle 1803, de La Villageoise, ainsi que de la Buvette des Marais. Une séance avec le Comité du FC Romanel doit d'ailleurs être organisée ces prochaines semaines. Le renvoi des clés se fera pendant les heures d'ouverture de l'Administration communale ou par le Digibox.

#### **Bâtiments - Temple**

Un petit réglage de la sonnerie des cloches a encore été réalisé par l'entreprise Mecatal et tout est maintenant terminé...enfin...nous l'espérons.

#### **Défense contre l'incendie (SDIS)**

Information : le Major Alain Blanc, Commandant du DPS La Mèbre, a démissionné de son poste avec effet au 31 décembre 2017.

#### **Police des constructions - Pré Jaquet**

Les travaux ont enfin débuté. A ce jour figure au pilier public l'avis d'enquête publique des équipements relatifs à cette parcelle.

#### **Bâtiments scolaires**

Une commission consultative a été créée et nommée par la Municipalité afin de définir :

- Le besoin en bâtiments scolaires
- Le mode de financement

Cette commission s'est réunie le 4 septembre 2017 et les prochaines séances auront lieu le 3 octobre, le 1e novembre et une séance est encore prévue au mois de décembre. Un préavis sera présenté suite au rapport de cette commission dans le courant du 1er trimestre 2018 ».

## **Communications de la Municipalité, lues par M. le Municipal Blaise JAUNIN**

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux : quelques informations de mon dicastère

### **Police - Administration :**

Nous avons pris connaissance du rapport du 13 juin 2017 de la Cour des comptes du Canton de Vaud concernant l'efficacité de la mise en œuvre de la réforme policière vaudoise.

Les conclusions de cet audit, 5 ans après l'entrée en vigueur de cette réforme, mettent en lumière les dysfonctionnements, qui devraient être traités dans les années à venir, au nombre desquels figurent :

- le mode de gouvernance et la coordination qui s'y rattache
- le financement de la réforme et la répartition des coûts
- l'harmonisation des statuts

### **Zone de détente de Prazqueron :**

La charte d'utilisation relative à la place publique de Prazqueron a été adoptée par votre Municipalité.

Cette charte figure sur le site internet communal et dans le Romanel Info durant les périodes estivales.

### **Égouts et assainissement – Ruisseau de Sous-la-Vaux :**

Le Service de l'eau de la Ville de Lausanne, par son courrier du 14 juillet 2017, nous a informé avoir constaté la présence de résidus d'eaux de lessive à la hauteur du pont du chemin du Taulard sur le cours d'eau du ruisseau Le Lavaux en le remontant sur environ 70 m. sur le territoire de notre commune.

La présence de nombreux débris caractéristiques d'une pollution aux eaux usées dans le lit du ruisseau et sur ses berges, dont la cause est le débordement répétitif du collecteur d'eaux usées construit dans le lit du ruisseau ainsi que le descellement des couvercles en béton de deux chambres de visite indiquent clairement le débordement de ces chambres lors de fortes pluies.

Dès lors, des mesures d'assainissement doivent être entreprises dans les meilleurs délais dans ce secteur afin de répondre aux exigences du Service d'assainissement et du garde-pêche de la Direction Générale de l'Environnement.

### **Place de jeux des Tilleuls :**

Notre collègue Municipale, Madame Claudia Perrin a été interpellée par les encadrantes du réfectoire de Prazqueron qui s'inquiétaient du manque de sécurité de la haie de charmille de la place de jeux des Tilleuls. En effet, ces dames ont constaté à plusieurs reprises que des élèves jouaient à traverser cette haie et se retrouvaient sur la route de la Côte, s'exposant à un danger certain.

Dès lors, sur conseil de Monsieur Cédric Botré, il a été décidé de remplacer la haie existante, qui présentait d'ailleurs une santé chancelante, par une barrière similaire à celle posée en bordure du chemin des Tilleuls.

Les travaux sont en cours d'exécution actuellement.

### **Service des travaux :**

Notre collaborateur du service des parcs et promenades, Monsieur Cédric Laurent, nous a fait part des problèmes de santé qui l'empêchent d'exercer définitivement la profession pour laquelle nous l'avions engagé.

Nous le regrettons sincèrement et sommes profondément désolés pour lui.

Notre responsable des ressources humaines, Madame Sandra Caccia, a mis en place des mesures d'accompagnement qui permettront à Monsieur Laurent de trouver un nouvel emploi dans les meilleurs délais. Pour pallier ce départ, nous avons le plaisir de vous annoncer l'engagement de son remplaçant dès le 1er décembre prochain. Monsieur Virgile Kern vous sera ainsi présenté lors de votre séance du 14 décembre prochain.

A noter, pour les personnes qui s'en inquiètent habituellement, que tant les compétences que les conditions financières de ce changement de collaborateur n'auront pas d'influence notable sur les finances communales ».

**M. le Président Patrick OPPLIGER** remercie **M. le Syndic Daniel CROT** et les Municipaux pour leurs communications. Il rappelle que la discussion est possible au point 13 (Divers) de l'Ordre du Jour.

## **8. Préavis municipal No 12 / 2017 « Achat de trois véhicules pour le Service des Travaux »**

En préambule, **M. le Président Patrick OPPLIGER** demande à celles et à ceux qui souhaitent s'exprimer de se nommer afin de faciliter le travail de la nouvelle secrétaire.

**M. le Conseiller Simon LOB**, rapporteur, donne lecture du rapport de la Commission des Finances à l'Assemblée.

**M. le Conseiller Pierre PACHE**, rapporteur, donne lecture du rapport de la Commission Technique à l'Assemblée.

Avant d'ouvrir la discussion, **M. le Président Patrick OPPLIGER** répond à la remarque liminaire à l'attention du bureau du Conseil, faite par les membres de la Commission Technique.

L'article 38, 4ème paragraphe du règlement du Conseil communal, stipule que « *le Président du Conseil ne peut donner d'instruction à une Commission* ». De ce fait, **M. le Président Patrick OPPLIGER** ne partage pas la remarque de la Commission Technique.

**M. le Président Patrick OPPLIGER** ouvre la discussion.

**M. le Municipal Blaise JAUNIN** répond aux rapports des Commissions.

*« Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,*

*J'ai pris connaissance avec intérêt des rapports des commissions technique et des finances relatifs au préavis qui vous est proposé.*

*A la lecture du rapport de la Commission technique, je constate que ses membres ont parfaitement saisi la problématique liée à la gestion du personnel de voirie et de l'utilisation de véhicules appropriés pour les différentes tâches qui lui incombent.*

*Permettez-moi de remercier les membres de cette commission technique pour la clarté de leur rapport.*

*La lecture du rapport de la Commission de finances appelle quant à elle quelques éclaircissements dont certains relèvent du détail et d'autres pas.*

*Vous avez tous noté que la Commission des finances s'est réunie le 11 septembre afin, je cite de « statuer et rédiger son rapport ». Plus loin, il est noté, je cite encore : « le rapporteur a également participé à la séance de la commission technique en date du 13 septembre ».*

*Ma première remarque souligne donc le fait que le rapport de la Commission des finances a été rédigé avant la réunion commune des deux commissions au cours de laquelle toutes les informations techniques ont été expliquées et présentées.*

*Au sujet du remplacement du véhicule Iveco, vous voudrez bien prendre note de l'âge du véhicule tel qu'il figure dans le préavis (12 ans) et non dans le rapport de la commission technique (11 ans).*

*La tondeuse autoportée Stiga présente la particularité d'utiliser la technique du Multiclip, technique qui permet de hacher très finement l'herbe et de la renvoyer dans le gazon. Cette technique n'a rien à voir avec la technique du mulching telle que vous pouvez la trouver dans les tondeuses de vos jardins privés.*

*Permettez-moi maintenant de vous parler un peu plus longuement de la position adoptée par la commission des finances en page 2 du rapport, sur le véhicule électrique de marque Goupil.*

*Tout d'abord, la municipalité ne souhaite pas l'achat d'un véhicule électrique afin de montrer l'exemple en matière de sauvegarde de l'environnement. La municipalité souhaite l'achat d'un véhicule électrique afin de permettre une organisation plus efficace de la distribution du personnel pour l'accomplissement des tâches sur le terrain. Le fait que ce véhicule soit électrique apporte un confort supplémentaire indéniable à nos concitoyens par son absence de bruit et de rejet d'émissions polluantes mais ce n'est pas l'élément déterminant de ce choix.*

*A la remarque de la Commission des finances, qui écrit que le véhicule est très peu puissant (13cv), je crois bon de vous signaler que ce véhicule est capable de tracter une remorque de 1000kg et que sa charge utile est tout de même de 1180kg. Cela est bien suffisant pour les travaux auxquels il sera affecté.*

*A la remarque de la Commission, je cite, « nous estimons que 4 moyens de transport pour cinq ou six employés, il y a suffisamment de matériel pour effectuer le travail requis », je réponds d'une part que l'effectif du service des travaux se monte à 8 personnes dont 1 apprenti qui conduit aussi certains véhicules.*

*D'autre part, je vous donne ici un exemple de distribution des collaborateurs, une journée de beau temps, entre fin mars et fin novembre (soit en période de tonte et de feuilles)*

- *Une équipe qui s'occupe des parcs (Prazqueron ou Esserpys ou Le Rosset-Eglise-Villageoise) nécessite en général 3 personnes et 3 véhicules (Iveco, Iseki et tondeuse Etesia 125)*
- *Une équipe de 2 personnes s'occupe de la tournée gazon dans le reste du village avec 2 véhicules (transporteur Meili et tondeuse Etesia 100)*
- *Une personne pour le terrain de foot (tonte et arrosage) avec 1 véhicule (John Deere). Si pas besoin au foot, en appui pour les grandes surfaces de la tournée gazon du village*
- *1 personne assignée à la tournée poubelles, collecte de l'alu, nettoyage et entretien des bancs publics et des placettes et réparations sur le domaine communal avec 1 véhicule (Mazda)*
- *Il reste donc 1 personne avec 1 véhicule (le tracteur Massey Ferguson) qui est le véhicule pour la déchetterie les lundi, mercredi et vendredi, l'épareuse (1mois par an) ou le déneigement, donc pas très utile dans le reste des diverses tâches qui nous incombent*

*Dans cet exemple, et comme la tonte n'est pas possible les jours de mauvais temps, il s'agit ces jours-là de répartir les 8 collaborateurs au moyen de 3 véhicules bi-places. Ce qui vous le conviendrez n'est pas optimal.*

*Et pour finir, ceci ne tient évidemment pas compte de la monopolisation des véhicules pour l'organisation des toujours plus nombreuses manifestations du village, avec toujours plus de matériel à amener et à aller chercher à l'extérieur du village, par exemple :*

- *Les fêtes du Lac, de l'Abbaye, du Village*
- *La course à travers Romanel*
- *Le 1er août*

*Sans compter d'autres manifestations ponctuelles demandant moins d'engagement mais à prendre en compte (divers lotos, manifestations politiques ou privées, etc...)*

*Vous aurez remarqué que le traitement des herbes indésirables, par exemple en bordure de route mais également au cimetière ne se fait plus au moyen d'un produit type Glyphosate. Cette technique demandait l'intervention d'un employé trois jours par an.*

*Aujourd'hui, dans un souci de respect de l'environnement, la technique de substitution par la pulvérisation d'eau chaude nous oblige à affecter 2 personnes et un véhicule (Mazda) durant un mois complet par année à cette tâche.*

*A la remarque de la commission qui écrit que la commune a déjà consenti à des achats conséquents de véhicules ces dernières années avec un tracteur à CHF 99'000.- (2011) et un transporteur Meili à CHF 210'000.- (2012), je rappellerais à votre Conseil que ces achats ont remplacés des véhicules âgés de 12 et 13 ans et en bout de courses. J'en veux pour preuve les rapports des commissions techniques et des finances sur les préavis 2/2011 et 18/2012.*

*En guise de conclusion financière, je vous rappelle que la dépense de ces trois véhicules était prévue à hauteur de CHF 150'000.- dans les comptes d'investissements du budget 2017. Que par souci d'utilisation rationnelle des deniers publics nous avons ramené cette somme à CHF 110'000.- soit une diminution de 27%.*

*La commission nous demande une économie de CHF 83'200.- soit 56% ce qui m'apparaît fort peu raisonnable.*

*Finalement, je laisserais le mot de la fin à Monsieur Laurent Balsiger, Directeur de l'Energie et directeur général remplaçant à la Direction Générale de l'Environnement (DGE) qui, lors d'un récent courriel, adressait à notre commune ses félicitations de porter notre choix sur une véhicule électrique pour notre voirie, choix qu'il nous encourage à généraliser pour les autres types de véhicules également.*

*Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, j'espère vous avoir apporté le point de vue qui vous permettra de voter contre l'amendement proposé par la Commission des Finances.*

*Merci de votre attention ».*

**M. le Conseiller Jean-Claude PISANI** demande que soit chiffrée l'économie en temps réalisée par l'achat du véhicule GOUPIL.

**M. le Municipal Blaise JAUNIN** répond qu'il n'y a pas de journée type à laquelle on puisse se référer. On ne peut pas réaliser les mêmes travaux un jour de pluie ou un jour de beau temps. Ce n'est pas possible de chiffrer la diminution de temps grâce au transport du personnel avec ce véhicule électrique.

**M. le Conseiller Jean-Claude PISANI** reformule sa demande d'éclaircissement quand à l'argument principal du préavis (« Ce véhicule permet une organisation plus efficace de la distribution du personnel pour l'accomplissement des tâches sur le terrain. L'efficacité du Service des Travaux en serait ainsi renforcée ») concernant l'économie de temps.

Par ailleurs, il fait mention de l'existence de plusieurs véhicules similaires à la Commune de Lausanne dont ils sont très contents. Cependant, ils ont un de leurs véhicules en panne depuis des mois car en attente de pièces de rechange qui n'arrivent pas. De là, qu'en est-il de l'assurance pour le service après vente ?

**M. le Municipal Blaise JAUNIN** mentionne que le service après-vente serait assuré par l'entreprise Chalut Green. Concernant l'économie de transport, actuellement, du fait de la mise à quai de deux collaborateurs sur huit en service, un quatrième véhicule augmenterait de 25% l'efficacité du service.

**M. le Conseiller Pierre-Alain MEYSTRE** se demande, au-delà des avantages d'un véhicule électrique silencieux, quelle différence de coût il y a avec l'achat d'un véhicule à essence ?

**M. le Municipal Blaise JAUNIN** indique que les caractéristiques techniques de transport et de

traction de ce véhicule électrique n'ont pas d'équivalents en moteur thermique.

**M. le Conseiller Lothar HELM** demande les coûts additionnels (entretien, assurances, taxes) de ce véhicule électrique.

**M. le Municipal Blaise JAUNIN** exprime qu'il n'y a pas de frais d'entretien comme sur un moteur thermique (bielles pistons, courroies, etc.), si ce n'est le remplacement des pneus. Les frais d'immatriculation sont nuls, donc les coûts généraux d'entretien et de taxes sont très réduits. Il ne s'est pas renseigné concernant les assurances mais il pense que c'est minime pour un véhicule de cette taille.

**M. le Conseiller Jean-Claude BUENZLI** n'est pas totalement convaincu par l'achat du véhicule supplémentaire. Concernant la tondeuse électrique, il s'interroge sur l'économie réelle du fait de la diminution des tâches de ramassage de gazon en comparaison du coût d'achat. Concernant l'aspect électrique, qu'il trouve très bien sur le principe, il demande pourquoi le véhicule Nissan choisi est diesel plutôt qu'électrique?

**M. le Municipal Blaise JAUNIN** indique qu'il n'existe pas de véhicule électrique équivalent en taille à ce modèle Nissan Diesel. Par ailleurs, il n'y aurait pas la place pour le parquer dans l'entrepôt de la voirie. Il répète qu'il n'est pas possible d'avoir une journée type et rappelle que l'économie se trouve dans la diminution du transport du personnel de la voirie sachant que seuls trois véhicules desservent huit personnes.

**M. le Conseiller Henri PISANI** revient sur la remarque liminaire de la Commission technique pour compléter la réponse du Président du Conseil communal. Il précise que l'article 45 du RCC stipule que ce sont « *les Commissions qui s'organisent elles-mêmes* ».

Par ailleurs, il demande si une option Leasing a été envisagée plutôt qu'un achat.

**M. le Municipal Blaise JAUNIN** répond que l'option de leasing n'a pas été envisagée, seul un amortissement sur 10 ans a été prévu.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président Patrick OPPLIGER** relit les conclusions du préavis et passe au vote :

**Vote à mains levées de l'amendement** : 22 oui, 21 non et 3 abstentions.

(l'Assemblée est maintenant constituée de 50 Conseillères et Conseillers).

**M. le Conseiller Pierre PACHE** demande la parole pour rappeler que les membres du Conseil communal sont élus pour appuyer ou non les choix de la Municipalité. Il demande de ce fait à revoter afin que tous les Conseillers se prononcent.

**M. le Président Patrick OPPLIGER** rappelle qu'il ne vote pas.

**M. le Conseiller Jean-Claude PISANI** mentionne qu'on ne peut pas revoter sauf sur appel nominal et lui-même ne le demande pas.

**M. le Conseiller Daniel DUPASQUIER** estime que le résultat du vote est connu. Il fallait indiquer avant une autre manière de procéder.

**M. le Conseiller Pierre-Alain MEYSTRE** demande que, dans ce Conseil, on arrête de donner des leçons. Chacun est libre de voter ou non, ce qui a été fait. Maintenant à Monsieur le Président, en son âme et conscience, de décider.

**M. le Président Patrick OPPLIGER** rappelle que l'amendement a été voté.

**M. le Conseiller Pierre PACHE** conteste la décision de M. le Président Patrick OPPLIGER et demande une motion d'ordre, en appelant à un vote nominal.

**M. le Président Patrick OPPLIGER** lit l'article 81 du RCC (« Suite à un vote à main levée, l'appel nominal peut être demandé par un Conseiller appuyé par un cinquième des membres ») puis complète avec l'article 84 (« Lorsque, immédiatement après l'adoption d'un objet à l'ordre du jour, le tiers des membres présents demande que cet objet soit soumis à un second débat, il doit être procédé à ce dernier dans la plus proche séance ») qui peut être une autre manière de procéder.

**M. le Président Patrick OPPLIGER** procède au vote.

**MM. les scrutateurs** comptabilisent un cinquième des membres du Conseil communal appuyant un vote nominal.

**M. le Président Patrick OPPLIGER** procède au vote nominal de l'amendement de la COFIN.

**M. le Président Patrick OPPLIGER** appelle chaque membre du Conseil communal présent à annoncer à haute voix s'il est pour ou contre l'amendement de la COFIN (Suppression de CHF 43'200.- correspondant au Transporteur électrique GOUPIL).

**Amendement (COFIN)** - Suppression de CHF 43'200.- correspondant au Transporteur électrique GOUPIL.

**Vote** : 24 oui, 23 non et 3 abstentions

**L'amendement est accepté.**

**M. le Président Patrick OPPLIGER** relit les conclusions du préavis avec l'acceptation de l'amendement.

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

- Vu le préavis municipal N°12 / 2017 « **Achat de trois véhicules pour le Service des Travaux** », adopté en séance de Municipalité du 21 août 2017;
- ouï le rapport de la Commission des finances ;
- ouï le rapport de la Commission technique ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

#### décide :

- d'accepter le préavis tel qu'**amendé**, à savoir

Amendement : suppression de CHF 43'200.- correspondant au Transporteur électrique GOUPIL G4

- **d'accorder un crédit de CHF 66'800. – TTC représentant le montant total de l'achat** (d'adopter le Préavis municipal tel que présenté et d'accorder un crédit de Fr. 110'000.)

- d'autoriser le financement de cette dépense par la trésorerie courante, ou au besoin, sur les lignes de crédit disponibles

- d'autoriser l'amortissement de cette dépense sur une période de 10 ans.

**VOTE** : le préavis tel qu'amendé est accepté à une large majorité

**M. le Président Patrick OPPLIGER** remercie l'Assemblée pour l'exercice.

**M. le Municipal Blaise JAUNIN** remercie les Conseillères et les Conseillers pour l'octroi du crédit pour l'achat de ces deux véhicules et remercie particulièrement les 23 Conseillères et Conseillers qui ont refusé l'amendement.

## **9. Préavis municipal No 13 / 2017 « Crédit destiné à l'entretien, à la rénovation et à la maintenance des bâtiments communaux pour la législature 2016-2021 »**

**M. le Président Patrick OPPLIGER** invite les rapporteurs à donner lecture des différents rapports

**M. le Conseiller Philippe URNER**, rapporteur, donne lecture du rapport de la Commission des Finances à l'Assemblée.

**M. le Conseiller Arik ISSLER** rapporteur, donne lecture du rapport de la Commission Technique à l'Assemblée.

**M. le Président Patrick OPPLIGER** ouvre la discussion.

**Mme la Conseillère Ornella MORIER** relève que le rapport de la Commission des Finances a été adopté à la majorité de ses membres et non à l'unanimité. Elle n'a pas signé le rapport et n'a pas rédigé de rapport de minorité. Elle n'est pas absolument contre la réalisation des travaux, certains étant nécessaires et doivent être faits. Elle n'adhère toutefois pas à la méthode du crédit-cadre pour deux raisons. Premièrement, on y mélange des travaux de pur entretien (peinture) avec des travaux de rénovation plus importants. Les comptes sont ainsi biaisés en y montrant des charges moins élevées que prévues, ce qui améliore la marge d'autofinancement de façon incorrecte. Et deuxièmement, elle n'est pas en faveur d'un crédit-cadre en général. Selon elle, il faut un préavis pour chaque dépense spécifique. La situation serait ainsi plus claire. En effet ce crédit-cadre prévoit les travaux mentionnés mais laisse la porte ouverte à changer de priorité au cas où et faire ainsi autre chose avec le montant alloué. Pour elle, cela n'est pas transparent. Au vu des éléments ci-dessus, elle refusera ce préavis.

**M. le Conseiller Christian BOVEY** demande des précisions sur les travaux prévus à la Maison de Commune. Des synergies entre les différentes tâches sont-elles prévues ? Par l'exemple, le système anti-incendie ne devrait-il pas être réalisé en même temps que l'éclairage ?

**M. le Conseiller Pierre PACHE** ajoute un amendement au Préavis 13/2017 au nom du groupe Romanel Libre.

La dépense relative à la remise en état des abords de l'escalier entre la salle polyvalente et le collège ne semble pas une dépense judicieuse. Le bâtiment du collège étant annoncé comme voué à la démolition depuis de nombreuses années. Un projet allant dans ce sens a été présenté puis retiré en début de la présente législature. Dès lors, il semble difficilement justifiable de dépenser CHF 7'500.- pour accéder à cet immeuble promis à une démolition aussi inéluctable qu'imminente. L'amendement est le suivant :

**Amendement :**

Le crédit est diminué de la somme de CHF 7'500.- relative à la remise en état des abords de l'escalier entre la salle polyvalente et le collège.

Le Conseil communal de Romanel-sur-Lausanne décide :

- d'accepter le préavis amendé
- d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 522'500.- TTC (la suite sans changement)

**Mme la Conseillère Nadia PISANI BEN NSIR** demande confirmation que le vote ne portera que sur les conclusions du préavis et donc sur la somme amendée finale et qu'il ne s'agit pas de voter chacun des huit amendements dans cette séance.

**M. le Président Patrick OPPLIGER** confirme que c'est juste.

**M. le Conseiller Jean-Luc PEREY** a une question concernant les tâches éventuellement dévolues au personnel communal de la voirie auxquelles la COFIN fait allusion dans son rapport. Est-ce que le règlement du personnel le prévoit ?

**Mme la Conseillère Marlyse RUEDI-BOVEY** est surprise de la réponse du Président du Conseil communal concernant la question de Mme la Conseillère Nadia PISANI BEN NSIR au sujet du vote des amendements. Elle est étonnée qu'on ne vote pas chaque amendement l'un après l'autre.

**M. le Président Patrick OPPLIGER** reprend l'exemple du précédent préavis amendé (pt. 8 de l'ordre du jour). Seul le crédit final indiqué dans les conclusions a été voté.

**M. le Conseiller Jean-Claude PISANI** précise qu'il faut voter autant d'amendements que demandés dans les conclusions des différents rapports.

**Mme la Conseillère Nadia PISANI BEN NSIR** demande confirmation qu'il s'agit bien, dans ce cas, de recalculer la somme finale suite aux amendements acceptés ou pas.

**M. le Président Patrick OPPLIGER** confirme ce point.

**M. le Conseiller Thierry HENRY** pose une question concernant les travaux prévus à l'Auberge de la Charrue. Sachant que le tenancier va changer, ne serait-il pas judicieux d'attendre l'arrivée de celui-ci pour réaliser les travaux en fonction des besoins ?

**M. le Conseiller Pierre PACHE** fait une remarque concernant la restauration des appartements du Rosset et Prazqueron. La somme prévue pour le rafraîchissement des deux appartements du Rosset s'élève à CHF 16'000.-. La COFIN informe que les loyers peuvent être adaptés suite à la remise en état.

Il demande confirmation que l'ampleur des travaux justifiera une augmentation des loyers et que cette augmentation est susceptible d'être contestée par les locataires. Certains de ces logements sont occupés par des employés communaux et il pense que si ces locataires avaient l'idée de contester de façon justifiée une augmentation de loyer, ils seraient peut-être un peu frileux quant à la démarche à entreprendre auprès de leur employeur qui détient l'autre signature du bail. Il demande de faire appel à la délicatesse et à la sensibilité du gérant, en l'occurrence.

**M. le Municipal Luigi MANCINI prend la parole et lit son intervention :**

*« Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,  
Que fut ma surprise de prendre connaissance du rapport de la commission des Finances le mercredi*

20 septembre rentrant d'une belle après-midi passée avec mes collègues au Tir inter-Municipalités à Vernand où notre commune s'est bien classée. En le lisant, je me suis posé plusieurs questions : est-ce que j'ai les compétences d'être Municipal ? Suis-je un professionnel dans la construction ? Suis-je capable de gérer les finances de mon dicastère ?

Comme la nuit porte conseil, le lendemain matin toutes mes réponses étaient dans l'affirmative. Si la Municipalité vous a présenté ce préavis, c'est que tous ces travaux cités doivent être faits pendant cette législature. D'ailleurs, l'excellent rapport de la Commission Technique le confirme. Je tiens à remercier son Président ainsi que ses collègues pour l'excellent échange, les discussions entre professionnel.

Trouvez-vous normal que la COFIN donne son avis comment doivent être exécutés les travaux et par qui ? Au contraire, une COFIN n'a-t-elle pas plutôt le rôle de s'exprimer si notre Commune a les moyens financiers pour exécuter les travaux ou pas. (Je tiens à remercier Madame Morier pour son rapport et ses remarques (et ce n'est pas un rapport de minorité)). Et non d'amender systématiquement les préavis présentés par la Municipalité pour diminuer les montants proposés par la Municipalité sans se préoccuper comment le patrimoine va vieillir si rien n'est entrepris. Nous vous demandons de voter une enveloppe budgétaire pour que nous puissions organiser ces travaux à entreprendre pendant ces quatre ans. Nous voulions être transparents et c'est pour cela que nous avons donné tous ces détails dans ce préavis en respectant 3 priorités. La priorité une, travaux à réaliser dans l'urgence et dans les 6 mois. Priorité 2, travaux à faire dans une année voir 2 ans. Et la priorité 3, travaux à faire dans 2 ans, voir 4 ans.

Sept amendements sont proposés par la Commission des Finances. Mama Mia... Est-ce un rêve ou un cauchemar ? Je vais essayer et prouver que ces amendements doivent être refusés et que ce préavis doit être accepté tel quel.

**Amendement 1** (Salle Polyvalente) : Certains murs sont en piteux états. Si rien n'est fait, les dégâts vont amplifier et je vous laisse imaginer les murs après 4 ans. Je vous rappelle que cette salle Polyvalente dont le couloir est utilisé par la cantine de Romidi.

**Amendement 2** (Maison de Commune) : Lorsque j'ai repris ce dicastère, nous avons entrepris différents entretiens de l'administration. Nous avons commencés par les bureaux du Rez, sans oublier les locaux au sous-sol. Puis, il y a 3 ans, nous avons transformé et rafraîchi les bureaux du bureau technique, bureau du Conseil, Greffe, secrétariat municipal, bureau du syndic, sans oublier la moquette qui laissait à désirer dans la salle de la Municipalité. La logique voudrait d'un propriétaire que l'on termine ces travaux par le rafraîchissement des murs du bâtiment et ses couloirs.

**Amendement 3** (Eclairage de Maison de Commune) : A ce jour, la puissance installée des luminaires est de 600 watt. Avec les luminaires LED proposés, la puissance totale serait de 800 watt. Comme déjà cité dans le rapport de la COFIN, nous avons déjà une économie substantielle grâce à l'installation des détecteurs. Une commune ne doit-elle pas montrer et être l'exemple d'économie d'énergie ? D'ailleurs si vous deviez accepter cet amendement, vous seriez obligés de supprimer le poste 55 de ce rapport pour un montant de CHF 30'000.- concernant l'éclairage de secours. En effet, comme expliqué à la Commission technique, les éléments d'éclairage secours seront intégrés dans les luminaires installés. De plus, si vous deviez accepter cet amendement, nous ne respecterons plus les normes AE AI

**Amendement 4** (remplacement de la signalétique) : Au vu de la réorganisation des différents bureaux, la signalétique doit être changée et ceci pour éviter que les visiteurs ne sachent pas où s'adresser comme un certain nombre de personne nous l'ont fait.

**Amendement 5 et 6** (peinture de la voirie et des pompiers) : Ces travaux de peinture seront exécutés en même temps que ceux de la cafétéria de la voirie. Ceci limiterait les frais d'installation de chantier par l'entreprise concernée. Si je comprends bien la commission des finances, elle propose que ces travaux soient exécutés par le personnel communal. Pour votre information, ces travaux représentent environ 450 heures de travail exécutées par des professionnels. Comment planifier ces travaux

*d'entretien en ayant supprimé un véhicule à mon collègue dans son planning du personnel qui est déjà fort sollicité ? De plus, nous devrions acheter le matériel de protection, bidon de peinture, décapants, pinceaux, ...etc. et louer un pont roulant. Je ne suis pas sûr que nous trouvions une économie. Peut-être, nous devrions demander aux chômeurs ou au pré-retraités (oui Monsieur le Syndic) ou retraités de notre village ? Non, soyons sérieux ces travaux doivent être faits par du personnel formé et professionnel.*

*En ce qui concerne la proposition de la COFIN d'intégrer ces travaux dans le budget de fonctionnement annuel au poste 3141, votre Municipalité ne l'a pas fait car nous désirons faire ces travaux qui doivent être planifiés et exécutés. Ces travaux sont encore nécessaires au vu de l'état des locaux. De plus, les travaux d'entretien de peinture pour les bâtiments sont amortis en 10 ans. Comme d'autres communes le font ainsi que les gérances pour leur parc immobilier pour leurs locataires.*

**Amendement 7 :** *Une fois de plus, cet amendement doit être refusé en bloc. En effet, ces montants de « divers et imprévu », serviront uniquement aux diverses surprises éventuelles aux travaux figurant dans ce préavis. Et, à ce jour, je vous rappelle que nous avons qu'une offre par poste de travail. Nous allons nous engager, à avoir 3 offres comme la Commission technique l'a dit. Exemple lors du remplacement de la moquette aux combles, peut-être des travaux plus lourds devront être entrepris au niveau de la chape. Comme la Commission Technique l'a dit, ils nous recommandent de faire une ventilation naturelle et de faire certaines réparations.*

*Rénovation des appartements Prazqueron : échange éventuel de la tuyauterie eau froide/eau chaude lors du remplacement des sanitaires et carrelages. Nous vous demandons de ne pas supprimer ce poste ce qui nous permettrait dans l'éventualité de disposer cette somme, sans dépasser le montant total du préavis.*

*Voilà Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, Je me suis exprimé. Je ne terminerai pas sans vous confirmer que la Municipalité s'est engagée envers leurs 2 commissions à demander 3 offres par corps d'état pour tous ces travaux. D'adjuger ces travaux aux entreprises locales pour autant qu'elles soient concurrentielles. De ne pas profiter de cette somme pour effectuer des travaux cachés qui ne figurent pas sur ce préavis. Au vu de ce qui précède, vous comprendrez que nous vous demandons de refuser ces amendements ainsi que l'amendement de Monsieur Pierre PACHE.*

*Je reviens aux différentes questions posées par le Conseil communal :*

*Monsieur Bovey, concernant la Maison de Commune, je pense que vous avez compris que la synergie est assurée. Tous les travaux seront faits en même temps. Pas forcément en priorité 1, mais aussi en priorité 3.*

*Madame Pisani Ben Nsir, je ne reviens pas sur l'amendement..*

*Monsieur Perey, les travaux ne sont pas dans les tâches des employés communaux car ce n'est pas dans leur cahier des charges.*

*Monsieur Henry, les travaux à la Charrue s'élève à CHF 140'000.-. Nous allons faire en 1<sup>er</sup>, les façades, le remplacement des enseignes et ensuite nous discuterons avec le tenancier pour faire ces différents travaux.*

*J'en ai terminé. C'est vous qui décidez de l'avenir de ce préavis.*

*Je vous remercie pour votre attention ».*

**M. le Conseiller Lionel PISANI** tente d'éclaircir les questions concernant les amendements en mentionnant que, selon l'article 81 du RCC qui reprend tel quel l'article 35b de la loi sur les communes, il faut voter amendement après amendement. Puis, il faut faire la totalité des amendements acceptés pour faire la somme totale dans les conclusions et le Président doit

également rappeler qu'on peut voter sur le préavis lui-même. Ce qui n'a pas été fait précédemment. Ce n'est pas parce qu'on accepte le préavis tel qu'amendé finalement qu'on ne peut pas refuser le projet de base.

**M. le Conseiller Philippe MUGGLI** a deux remarques concernant l'intervention de M. le Municipal Luigi MANCINI.

La première remarque qu'il effectue avec sa casquette de Conseiller communal, concernant les travaux de peinture pouvant potentiellement être effectués par le personnel de la voirie, et il cite trois exemples à l'appui:

Exemple n°1 : Commune de Ballaigues, 1114 habitants rapport de gestion 2015, page 18, « *la peinture du local des pompiers, la création du local des employés communaux avec WC, travaux effectués à 90% par des employés de la voirie* ».

Exemple n°2, Commune de Bulet, 629 habitants, préavis municipal n°34/2015, Réfection d'appartement aux bâtiments locatifs, page 1 : « *Une partie des travaux sera effectuée par nos employés (pose du carrelage, maçonnerie, etc.)* ».

Exemple n°3, Commune de Roche, 1625 habitants, préavis Municipale n°37/2015, réfection des sols de 4 vestiaires et du corridor de la Rotzérane, page 2, « *Dépose des plinthes et peinture par employés communaux* ».

Ce sont des exemples pour illustrer que cela se fait dans le public, sans parler des exemples dans le domaine privé.

La deuxième remarque, sous la casquette de la COFIN, **M. le Conseiller Philippe MUGGLI** s'excuse tout d'abord, pour avoir répété maintes fois les difficultés financières de la Commune. Il préfère, pour les nouveaux Conseillers, rappeler la situation financière dans laquelle se trouve la Commune de Romanel. Perte de CHF 110'000.- en 2015. Perte de CHF 700'000.- en 2016. Le budget 2017 a présenté une perte de CHF 1'170'000.-.

Par ailleurs, la capacité d'autofinancement de la commune en 2016 est de 4,8%. Si on prend une moyenne sur les cinq dernières années, on est à 9,3% et si l'on se réfère au manuel comptable harmonisé MCH2, manuel des directeurs cantonaux des finances, un ratio inférieur à 10% est considéré comme mauvais.

Encore une comparaison intéressante, la marge brute d'autofinancement par habitant : sur les dix dernières années, on a une moyenne de CHF 302.- à Romanel contre une moyenne cantonale de CHF 720.-, on est donc en dessous de la moitié de la moyenne cantonale.

Enfin, l'endettement, à fin 2016, s'élève à CHF 18,3 millions alors que le plafond d'endettement est fixé à CHF 39 millions, on est déjà relativement endetté, même si, sur ce critère d'endettement, on est moins mauvais que d'autres communes. Il ne faut pas oublier qu'à fin 2016, il faut amortir CHF 13,6 millions d'actifs.

En octobre 2016, les crédits à voter entre 2016 et 2021 étaient de CHF 35,9 millions dont CHF 18 millions pour les bâtiments scolaires et donc CHF 18 millions pour les autres investissements.

Après 2021, ce seront encore CHF 46 millions d'investissement.

Les bâtiments scolaires ont une commission consultative où il y a l'idée du PPP qui est évoqué, donc le partenariat public/privé qui permettrait de ne pas investir ces CHF 18 millions mais plutôt de les payer à un bailleur de fonds sur une durée. Si on prend une durée d'utilisation de 30 ans, et que le montant restait à CHF 18 millions, ça représente CHF 600'000.- par année si on exclut la marge que cet intermédiaire financier se fera.

Si on compare, selon la planification financière, la marge brute d'autofinancement moyenne pour ces prochaines années, ce sont CHF 900'000.- On va donc déjà utiliser 2/3 de la marge d'autofinancement avec ces coûts supplémentaires.

La COFIN soutient une grande partie des travaux présentés dans le préavis. Il demande alors de soutenir ces amendements car ces dépenses ne sont pas prioritaires actuellement.

**M. le Conseiller Pierre-Alain MEYSTRE** rejoint l'avis de Mme la Conseillère Ornella MORIER. Ce système de plan d'investissement à quatre ans n'est pas une bonne solution pour la Commune. De ce fait, il va suivre les amendements de la COFIN. Il refusera le préavis.

Si M. le Municipal avait présenté trois préavis d'entretien, un premier avec l'Auberge Communale à CHF 141'000.-, un second avec l'ensemble de Prazqueron à CHF 116'000.- et un dernier, pour la Maison de Commune, à CHF 129'000.-, il aurait certainement accepté l'ensemble des préavis.

Tel que cela a été relevé, autant par la COFIN que par Mme la Conseillère Ornella MORIER, on mélange de l'entretien (peinture) avec de l'investissement (réfection des façades). Il n'aime pas ce style de préavis, et le refusera.

**M. le Municipal Luigi MANCINI** revient sur les propos de M. le Conseiller Philippe MUGGLI concernant les travaux potentiellement réalisables par les employés de la voirie. Les communes données en exemple n'ont pas la même charge de travail que la Commune de Romanel. 450 à 500 heures ne peuvent pas être données à des non professionnels. Il rappelle la nécessité d'entretenir ces bâtiments.

**Mme la Conseillère Nadia PISANI BEN NSIR** rejoint les remarques de Mme la Conseillère Ornella MORIER et M. le Conseiller Pierre-Alain MEYSTRE. La façon dont est présenté le préavis n'est pas adéquate. De plus, elle pense qu'il faut laisser les « divers et imprévus » dans le total car il n'y a pas plusieurs offres sur tous les postes. Elle propose de sous-amender les conclusions de la Commission des Finances comme suit :

- Vu le préavis municipal **No 13 / 2017 « Crédit destiné à l'entretien, à la rénovation et à la maintenance des bâtiments communaux pour la législature 2016-2021 »**, adopté en séance de Municipalité du 21 août 2017 ;
- ouï le rapport de la Commission technique ;
- ouï le rapport de la Commission des finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

**décide :**

- d'accepter le préavis amendé
- **d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 388'500.- + 10% pour « divers et imprévus », soit un total de CHF 427'350. - TTC**
- d'autoriser la Municipalité à financer ce montant par prélèvement sur la trésorerie courante ou, au besoin, sur les lignes de crédit disponibles
- d'autoriser l'amortissement de cette dépense une durée maximale de 10 ans.

**M. le Conseiller Jean-Claude PISANI** tient à rappeler que la COFIN, comme la Commission Technique, travaille bien. Il n'y a pas des gentils et des méchants.

Il demande donc confirmation à la Municipalité qu'aucun préavis supplémentaire sera demandé ces quatre prochaines années pour de l'entretien si le Conseil communal accepte le présent préavis.

Il est vrai que la précédente Municipalité ne s'était pas endettée, mais les entretiens n'avaient pas été effectués.

**M. le Municipal Luigi MANCINI** rappelle que le préavis a été fait il y a deux ans. La Municipalité l'avait retiré du fait des différents amendements.

Par rapport au premier préavis, le montant lié à la Garderie ne figure plus du fait de la loi sur la petite enfance. M. Olivier LYON, architecte-conseil avec M. CAND, employé communal, ont fait une photo de la situation à un temps donné.

Concernant le budget au poste 3141, il était fixé à CHF 250'000.- à son arrivée, il est maintenant à env. CHF 121'000.-. Des petits travaux d'entretien (type les stores de Prazqueron) sont prévus mais pas de grosses dépenses pour les bâtiments autres que celles indiquées dans le préavis.

Tel qu'annoncé, il y a deux mois, il est prévu de faire une mise en passe des clés de la Commune. Ce projet s'intégrera avec le projet des bâtiments scolaires. Un préavis à ce sujet sera présenté avant la construction de ceux-ci.

Il explique que chaque commune a sa propre manière de voter les crédits-cadre d'entretien des bâtiments. Et parfois, elle ne donne pas autant de détail que Romanel mais présente uniquement des montants globaux. Il répète, qu'au budget 2018, aucune grosse dépense supplémentaire n'est prévue.

**M. le Syndic Daniel CROT** n'a pas la même vision sur la situation financière de Romanel. Elle n'est pas si terrible. Il demande à la COFIN d'éviter de répéter à maintes reprises, dans un même rapport, la mauvaise situation financière de la Commune. On rediscutera de la situation lors de l'établissement du budget et il réitère sa demande de stopper cette redondance à l'avenir dans les rapports.

**M. le Conseiller Pierre PACHE** rappelle qu'il est important d'entretenir les bâtiments sans trop attendre tout en comprenant qu'il faut faire attention aux dépenses peut-être inutiles (réfection escaliers). Il rappelle que le montant dépensé pour les travaux réalisés à Prazqueron (fissures dans les murs) a été moins élevé que celui prévu. La Municipalité a la responsabilité d'entretenir le patrimoine de la Commune et souligne l'élégance de celle-ci de présenter des finances détaillées. Il est important de laisser cette souplesse dans la gestion des affaires communales. Cette façon de faire est donc correcte pour lui.

**M. le Municipal Luigi MANCINI** informe qu'à ce jour, la Municipalité est en train de travailler avec une commission consultative sur la construction des bâtiments scolaires. On ne sait pas encore ce qui va être construit ou pas et dans quel délai.

Ce qui est sûr, c'est que lors des jours de fortes pluies, l'escalier est dangereux pour les enfants. Le concierge doit systématiquement nettoyer la boue, ce qui occasionne aussi des heures d'entretien. Cette dépense de CHF 7'500.- pour la réparation de l'escalier n'est absolument pas inutile.

La parole n'est plus demandée, **M. le Président Patrick OPPLIGER** passe au vote des amendements. Il rappelle à nouveau l'entière liberté de voter sur le fond du préavis.

De plus, il précise que le sous-amendement (10% suppl. pour divers et imprévus) de **Mme la Conseillère Nadia PISANI BEN NSIR** dépend du montant final des amendements acceptés. Ce sous-amendement sera voté une fois le montant total défini.

**Amendement n°1 (COFIN)** - Suppression de CHF 10'000.- de peinture dans la salle polyvalente :

**Vote** : 22 oui, 24 non et 0 abstention

**L'amendement n°1 est refusé**

**Amendement n°2 (COFIN)** – Suppression de CHF 25'000.- de peinture dans la Maison de Commune

**Vote** : 25 oui, 21 non et 2 abstentions

**L'amendement 2 est accepté**

**Amendement n°3 (COFIN)** - Suppression de CHF 30'000.- pour éclairage dans la Maison de Commune

**Vote** : 18 oui, 31 non et 0 abstention

**L'amendement n°3 est refusé**

**Amendement n°4 (COFIN)** - Suppression de CHF 4'500.- pour remplacement de la signalétique

**Vote** : 26 oui, 21 non et 1 abstention

**L'amendement n°4 est accepté**

**Amendement n°5 (COFIN)** - Suppression de CHF 8'000.- peinture dans le local des pompiers

**Vote** : 22 oui, 27 non et 0 abstention

**L'amendement n°5 est refusé**

**Amendement n°6 (COFIN)** - Suppression de CHF 15'000.- peinture dans le local de la voirie

**Vote** : 16 oui, 33 non et 0 abstention

**L'amendement n°6 est refusé**

**Amendement n°7 (COFIN)** - Suppression de CHF 49'000.- pour « divers et imprévus »

**Vote** : 16 oui, 32 non et 1 abstention

**L'amendement n°7 est refusé**

**M. le Président Patrick OPPLIGER** demande à **Mme la Conseillère Nadia PISANI BEN NSIR** si elle retire son sous-amendement, ce qu'elle fait.

**Amendement de M. le Conseiller Pierre PACHE** – Suppression de CHF 7'500.- pour remise en état des abords de l'escalier entre la salle polyvalente et le collège

**Vote** : Cet amendement **est refusé à une large majorité**

**M. le Président Patrick OPPLIGER** lit les conclusions

### LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

- Vu le préavis municipal **No 13 / 2017 « Crédit destiné à l'entretien, à la rénovation et à la maintenance des bâtiments communaux pour la législature 2016-2021 »**, adopté en séance de Municipalité du 21 août 2017 ;
- ouï le rapport de la Commission technique ;
- ouï le rapport de la Commission des finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

**décide :**

- d'accepter le préavis tel qu'**amendé**, à savoir :

Amendement n° 2 : suppression de CHF 25'000 de peinture dans la maison de commune

Amendement n°4 : suppression de CHF 4'500.- pour remplacement de la signalétique

- **d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 500'500.- TTC pour l'entretien, la rénovation et la maintenance des bâtiments communaux pour la législature 2016-2021**  
*(d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 530'000.-- TTC pour l'entretien, la rénovation et la maintenance des bâtiments communaux pour la législature 2016-2021)*
- d'autoriser la Municipalité à financer ce montant par prélèvement sur la trésorerie courante ou, au besoin, sur les lignes de crédit disponibles
- d'autoriser l'amortissement de cette dépense une durée maximale de 10 ans.

**VOTE** : Ce préavis **est accepté à une large majorité**

**M. le Municipal Luigi MANCINI** rejoint les précédents propos de M. le Conseiller Jean-Claude PISANI et remercie le travail de la COFIN.

Il remercie l'Assemblée pour le montant octroyé. Il assure qu'il va tout faire pour éviter d'arriver au crédit octroyé.

### **10. Préavis municipal No 14 / 2017 « Révision du PPA Le Village. Demande de crédit complémentaire »**

**M. le Conseiller Philippe MUGGLI**, rapporteur, donne lecture du rapport de la Commission des Finances à l'Assemblée.

**Mme la Conseillère Nadia PISANI BEN NSIR**, présidente de la Commission de l'Urbanisme, donne lecture du rapport.

**M. le Président Patrick OPPLIGER** ouvre la discussion

**M. le Conseiller François MORIER** tient à préciser qu'il partage les conclusions de la Commission de l'Urbanisme. Il n'a pas signé le rapport car il n'a pas participé aux débats pour cause d'absence vacances.

**M. le Président Patrick OPPLIGER** lit les conclusions.

### LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

- Vu le préavis municipal **No 14 / 2017 « Révision du PPA Le Village. Demande de crédit complémentaire »**, adopté en séance de Municipalité du 21 août 2017;
- ouï le rapport de la Commission des finances ;
- ouï le rapport de la Commission urbanisme ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

#### décide :

- d'accepter le préavis municipal tel que présenté,
- **d'accorder un crédit complémentaire d'études de CHF 120'000.- TTC pour la réalisation des études complémentaires**
- d'autoriser le financement de cette dépense par la trésorerie courante, ou au besoin, sur les lignes de crédit disponibles
- d'autoriser l'amortissement de cette dépense sur une durée maximale de 10 ans.

**VOTE** : Ce préavis **est accepté à une large majorité**

**M. le Municipal Denis FAVRE** remercie pour la confiance accordée. L'urbanisation n'est pas une chose simple, il en veut pour preuve ce projet qui a démarré en 2006, et qui n'est pas encore terminé, en 2017, 11 ans plus tard. La Municipalité continuera à présenter en avance les crédits complémentaires comme elle l'a fait dans le passé.

## 11. Motions, interpellations, postulats

Aucune

## 12. Informations des Commissions permanentes au Conseil communal

**M. le Conseiller Philippe MUGGLI** a 2 informations relatives à des séances tenues avec la Municipalité.

La première, le 31 juillet, lors des discussions sur la planification financière, la COFIN a appris que les travaux allaient démarrer début 2018. Un outil de l'Union des Communes Vaudoises sera utilisé par la boursière, Mme CACCIA, pour mettre à jour la planification financière.

Le deuxième point, discuté le 5 septembre, concerne l'analyse des prestataires et des fournisseurs demandée par la COFIN. Une liste a été remise. La COFIN est contente de constater que le travail a débuté et se réjouit de découvrir la suite.

**Mme la Conseillère Nadia PISANI BEN NSIR** en tant que Présidente de la Commission de l'Urbanisme, a assisté début septembre, suite à une invitation du SDNL, à une séance d'information

sur des suggestions d'urbanisation entre les zones urbaines et les parcelles agricoles. Une table ronde constituée d'une association de paysans, d'urbanistes et de membres de la SDNL mettait en évidence toutes les difficultés de cohabitation des différentes zones (agricoles et construites). Les propositions présentées sont sur le site de la SDNL.

**M. le Conseiller Jean-Claude PISANI** informe, comme Mme la Municipale Claudia PERRIN l'a déjà annoncé, que les statuts de l'ASIGOS ont été adoptés.

Au mois d'août, une nouvelle assermentation avec les 3 communes restantes, Jouxens-Mézery, Prilly et Romanel a eu lieu. Le Bureau a été nommé. Il a été renommé Président. La Vice-Présidente est Mme SEGU de Jouxens-Mézery. M. BOVEY est scrutateur dans le Bureau. M. MASPOLI de Romanel est nommé à la Commission de Gestion et des Finances.

Le budget est accepté avec un amendement d'un montant de CHF 10'000.-. La Commune peut l'intégrer dans son budget.

Le prochain Conseil intercommunal aura lieu au mois de mars à Jouxens-Mezery. Il a nommé une Commission pour préparer le Règlement du conseil intercommunal qui sera à l'ordre du jour au mois de mars.

La parole n'est plus demandée.

### **13. Propositions individuelles et divers**

**Mme la Conseillère Marlyse RUEDI-BOVEY** donne des nouvelles de la Pétition qui a circulé dans le village contre la fermeture de l'Office postal de la Commune de Romanel-sur-Lausanne. La pétition compte 1'310 signatures. Elle remercie pour les nombreux courriers reçus qui ont ainsi fait travailler la Poste. Elle renouvelle ses remerciements pour le soutien apporté à cette pétition qu'elle a remise à la Municipalité.

**M. le Syndic Daniel CROT** remercie **Mme la Conseillère Marlyse RUEDI-BOVEY** pour cette pétition largement encouragée par la Municipalité et informe qu'il est prévu de recevoir les personnes de la Poste le 9 octobre prochain.

**M. le Conseiller Patrick MASPOLI** a une question pour M. Le Syndic. La semaine dernière, le Conseiller d'Etat, M. Pascal BROULIS a donné une conférence de presse relative à la problématique de la fiscalité agricole. Le but est de trouver un artifice pour alléger la facture d'impôt des agriculteurs concernés par l'arrêté fédéral de décembre 2011. L'artifice trouvé est une remise particulière au niveau cantonal et communal. Il demande si la Commune a été consultée par l'instance cantonale (via l'UCV ou l'ACV) pour arriver à une solution qui pourrait impacter les finances de la Commune.

**M. le Syndic Daniel CROT** indique que la Commune ne sera pas impactée. Il informe qu'ils ont reçu un document de 39 pages sur cette politique agricole. Il ne peut pas encore se prononcer n'en ayant pas encore pris connaissance.

**Mme la Conseillère Aurélie MELLO** a remarqué que deux bancs se trouvant devant l'EMS sont défectueux (dévissés). Ils peuvent être dangereux pour les résidents de l'EMS.

**M. le Municipal Blaise JAUNIN** remercie pour ce signalement. Il va transmettre l'information au chef de voirie qui, dès demain fera le nécessaire.

**M. le Conseiller Simon LOB** demande à Mme la Municipale Claudia PERRIN des précisions concernant les raisons de la suppression du bus de la Cantine. Quelle est la situation actuelle par rapport aux deux années précédentes ?

Il s'interroge sur les retards provoqués par la distance à parcourir pour les enfants de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année depuis les Esserpys jusqu'à la salle Polyvalente.

**Mme la Municipale Claudia PERRIN** informe que la COFIN a mis en évidence un coût de CHF 37.- par jour pour le transport aller/retour d'un trajet d'une longueur 800m d'un seul enfant. La Municipalité a simplement essayé de faire marcher cet enfant sur cette distance. Cette situation sera réévaluée.

**Mme la Conseillère Nadia PISANI BEN NSIR** émet un vœu pour les futures votations. Elle pense qu'il serait utile de faire un vademecum communal pour indiquer les endroits où il est possible d'afficher en-dehors des zones autorisés sur les panneaux installés par la Commune.

**M. le Syndic Daniel CROT** abonde dans ce sens pour cette problématique. Il a effectivement constaté que les consignes n'étaient pas les mêmes selon les communes. Ce point sera repris le moment venu et retransmis.

**M. le Conseiller Jean-Claude PISANI** commence par remercier le service de la voirie pour le bon travail réalisé et ce malgré que le crédit pour l'achat d'un véhicule supplémentaire n'ait pas été accordé.

Il a remarqué que les luminaires sur la voie publique s'éclairaient davantage au passage, puis repassaient en éclairage diminué. Il demande pourquoi maintenant l'éclairage est au maximum en permanence ?

Il signale aussi que lors de la dernière séance du Conseil communal, des documents sur le LEB ont été demandés à la Municipalité. Qu'en est-il ?

**M. le Syndic Daniel CROT** indique que la réponse à l'interpellation déposée est en cours de rédaction. **Mme la Conseillère Nadia PISANI BEN NSIR** est informée.

Une bonne nouvelle concernant le LEB et la page Facebook qui a fait couler beaucoup d'encre. L'administrateur, M. Hervé KAUFMANN, a écrit le 27 septembre à 15h02 à Mme DESBIOLLES du LEB. En substance, il est satisfait des bonnes conditions actuelles sur la ligne concernant le respect des horaires et ce depuis de nombreux mois. Pour l'instant, lui et ses coadministrateurs n'ont pas de nouvelles revendications à faire valoir. M. le Syndic Daniel CROT tenait à partager cette bonne nouvelle.

**M. le Municipal Luigi MANCINI** mentionne que la Municipalité a défini des scénarii pour l'abaissement de l'éclairage public surtout pour le quartier des Esserpys. Au passage d'un automobiliste, l'éclairage sera augmenté. Un effet de ralentissement de l'éclairage sera donc produit par l'automobiliste. Certains ajustements (programmation de l'éclairage) sont encore en cours. L'éclairage public sera opérationnel pour les fêtes de fin d'année.

**M. le Président Patrick OPPLIGER** informe que la prochaine séance du Conseil se tiendra exceptionnellement à 20h15 dans l'éventualité de la présentation du film du Parlement des Jeunes juste avant.

**M. le Président Patrick OPPLIGER** rappelle à MM. les Conseillers Lionel PISANI et Christophe GAVILLET de passer vers lui en fin de séance.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président Patrick OPPLIGER** lève la séance à 23h10 tout en rappelant la tenue de la prochaine séance **le 2 novembre prochain.**

Adopté, avec modifications, en séance du 2 novembre 2017.

Le Président

La Secrétaire

Patrick OPPLIGER

Geneviève FREDA GUERITAUT